

# ARRETE MUNICIPAL n° AC 2025.88

Annule et remplace l'arrêté municipal 2025.85

**Objet :**  
**Réservation espace public pour  
fête de la musique**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5
- ◆ Vu la demande présentée par le service culture de la municipalité et de la batterie fanfare pour permettre l'organisation d'une animation à l'occasion la fête de la musique le samedi 21 juin 2025.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réserver une partie du parc Vagnard afin d'assurer l'installation en toute sécurité des personnes et des biens.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

La municipalité de Saint Jorioz est autorisée à occuper le parc Vagnard avec notamment l'installation d'une remorque podium pour une animation musicale ainsi qu'un stand buvette et snacking à l'occasion de la fête de la musique du **samedi 21 juin 2025 à 15 heures au dimanche 22 juin 2025 à 01heure.**

### **Article 2 :**

Le personnel des groupes musicaux présents lors de cette soirée est autorisé à stationner ses véhicules sur le parvis de l'école de musique le temps de décharger et de recharger le matériel.  
A ce titre les places situées au plus près du parc vagnard sur le parking de la mairie seront également réservées.

Les dispositions nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des personnes présentes au cours de cette manifestation.

### **Article 3 :**

La Batterie Fanfare est autorisée à installer une buvette temporaire et un stand restauration à cette occasion

### **Article 4 :**

Enfin, l'éclairage public restera exceptionnellement allumé au cours de la nuit dans le secteur du centre de la commune et du parc Vagnard.

### **Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz (RESANA)
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Aux demandeurs : [lasaintjorienne@laposte.net](mailto:lasaintjorienne@laposte.net); [rmsorce@free.fr](mailto:rmsorce@free.fr)
  - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 16.06.2025

Le Maire

Michel BEAL

